

Port de la RAPEE

Emplacement avec navigation pour activité de transport de passagers pour une activité de petits bateaux navigants de 12 m maximum

I. Environnement du site et localisation

PORT DE LA RAPEE, Rive droite, PARIS 12^{ème}



Le Port de La Rapée longe la Seine sur sa rive droite, à l'aval du pont de Bercy et s'étend jusqu'à l'accès au port de l'Arsenal. La partie concernée se situe au pied de la voie Mazas sur la zone aval du pont de Bercy. Le site est desservi par la station de métro Quai de La Rapée et se trouve à mi-chemin entre la gare d'Austerlitz et La Gare de Lyon.

Face au site, se situent : le quai Saint-Bernard, le Jardin des Plantes et la promenade du Jardin Tino Rossi.

Dans le sens d'amont en aval, le site est perçu en rapport avec le paysage du cœur de Paris.

II. Généralités

A/ Calendrier prévisionnel

1. Emplacement actuellement occupé
2. Période d'attribution : T1 2024
3. Mise à disposition prévisionnelle de l'emplacement : Janvier 2025

B/ Dimensions de l'emplacement

Plan d'eau d'environ 190 m² se décomposant comme suit :

Largeur : 16 m

Longueur : 12 m

Terre-plein total d'environ 18 m² :

Le terre-plein partagé (18 m²) comprend la bande bord à quai (1.5 m de large et 12m de long) destinée au passage du public et de la clientèle, ainsi qu'aux organes d'amarrage.

Quai perré : 12ml

C/ Destination de l'emplacement

Le terre-plein est destiné à l'accès au ponton. Les lieux sont affectés à une activité de transport de passagers. L'emplacement est sans exploitation, l'embarquement des passagers n'est pas possible sur ce site.

D/ Accès

- Accès routier : Quai de la Râpée
- Accès transports en commun : Métro ligne 5 (station Quai de la Râpée) Métro ligne 10 (Gare d'Austerlitz)

III. Particularités du site

L'emprise est située à proximité de monuments historiques classés et inscrits, notamment le viaduc d'Austerlitz.

Le titulaire est informé qu'il n'y a pas d'accès véhicule et que l'accès piéton est limité.

Les dispositifs d'amarrage et de dispositifs d'accès seront à la charge du titulaire.

A/ Orientations architecturales et paysagères

L'emprise globale (plan d'eau et terre-plein) est située en site protégé, au titre des sites et des abords des Monuments historiques notamment aux abords de bâtiments et d'ouvrages inscrits MH. À ce titre les projets sont soumis à l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

L'emprise est située à l'aval de la partie majeure du port de la Rapée sur une section concave des berges. L'installation émerge d'autant plus et présente une forte visibilité. De ce fait l'aspect de l'installation doit se présenter comme un objet isolé présentant une qualité esthétique pour lui seul. Son lien aux berges par sa passerelle doit se trouver en harmonie et offrir une structure aussi fine et légère d'aspect que possible.

Parmi les facteurs d'appréciation esthétique des projets, on compte la forme, les dimensions et la silhouette du ou des bateaux, le dégagement des vues sur la Seine, dont le recul du bord à quai et la distance entre bateaux.

B / Réglementations particulières

- Le Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales des berges de Seine dans Paris (2022)
 - Charte des usages des ports d'Austerlitz et de la Rapée
 - Le Règlement Local de Publicité dans Paris
 - Règlement particulier de police de l'itinéraire Seine-Yonne https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/rpp_2_-_seine-yonne_-_version_officielle_2019_20190820185148/
 - Le PLU de Paris et les servitudes, dont le PPRI 75
- Enfin, toute installation flottante ou élément constitutif de cette installation doit pouvoir être déplacé lorsque les circonstances l'exigent

C/ Charte des usages

HAROPA PORT a développé une démarche qualité articulée autour de divers outils :

- Le Titulaire s'engage à signer la charte des usages des ports d'Austerlitz et de La Rapée, et à en respecter le contenu.

IV) Descriptif Technique

Le site est remis en l'état et comprend :

A/ Terre-plein

a. Caractéristiques

Niveau moyen du terrain : 30.10 NGF

La cote du point le plus bas : 29.61 NGF

Le port devra être fermé/exploitation interdite en cas de risque crue aux alentours de cette cote

Niveau de la Retenue Normale : 26.72 NGF au pont d'Austerlitz

Niveau Plus Hautes Eaux Navigables : : 30.25 NGF

Niveau Plus Hautes Eaux Connues : 34.67 NGF

b. Réseaux et services

- Les réseaux existants : Il est rappelé que cet emplacement n'est pas équipé de réseaux.

Collecte des ordures : Il est rappelé que le site ne dispose pas d'un ramassage des ordures. Le dossier de candidature devra intégrer une proposition pour la gestion des déchets.

Tout projet de restauration sur place ou à emporter devra s'engager à respecter l'interdiction d'utilisation d'emballage plastique à usage unique.

Le porteur de projet devra sensibiliser sa clientèle et mettre à disposition des cendriers afin d'éviter la pollution par mégots (responsables de 40% des déchets marins).

B/ Plan d'eau

Points d'amarrages existants : Bollards (voir le plan en annexe)

V) Tarification

Cf. Règlement de l'appel à projets pour les principes relatifs à la tarification.

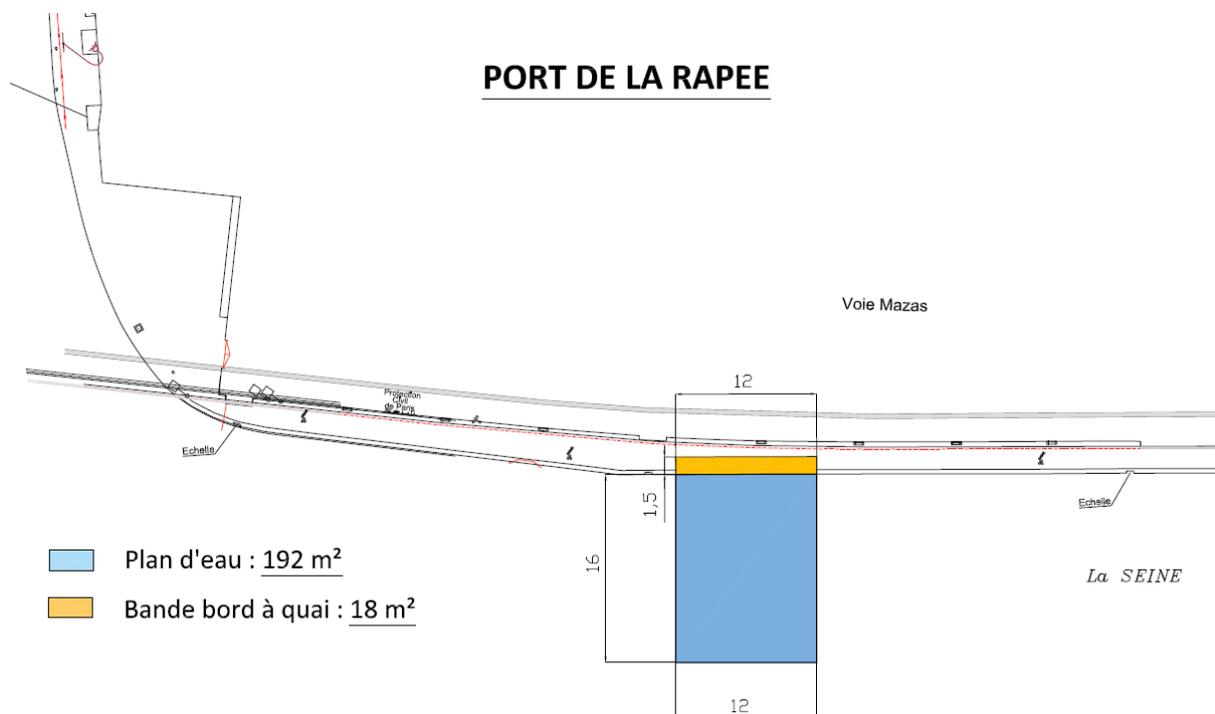
Hypothèse 1. Redevance fixe si CA < 1M euros pour ce site = **13 500 K€ HT /an** (valeur 2023)

ANNEXES

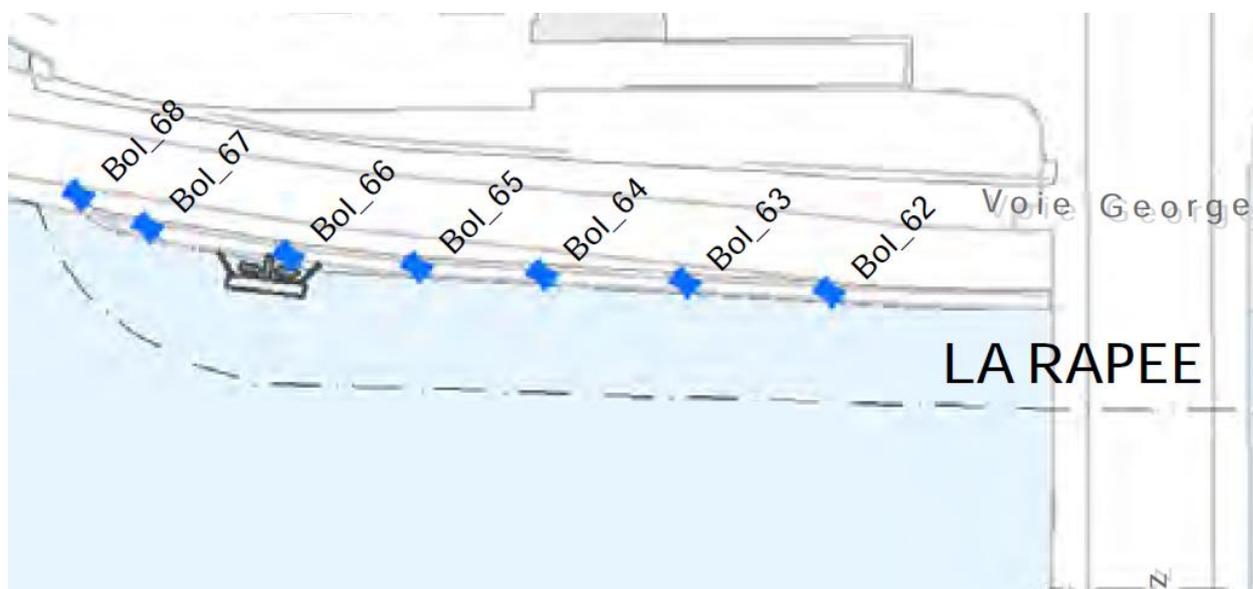
Annexe 1 : Organisation générale du port



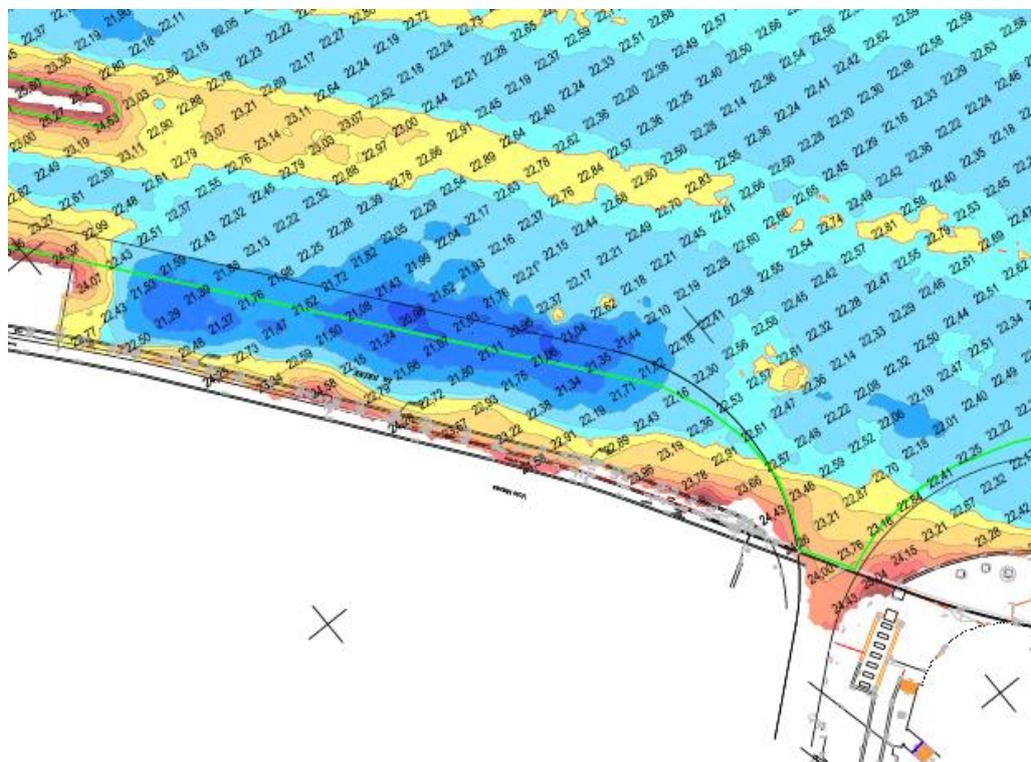
Annexe 2 : Plan d'amodiation du site



Annexe 3 : Plan d'amarrage



Annexe 4 : Bathymétrie



Echelle		
Minimum	Maximum	Couleur
15,00	17,00	■
17,00	19,00	■
19,00	20,00	■
20,00	21,00	■
21,00	21,50	■
21,50	22,00	■
22,00	22,50	■
22,50	22,72	■
22,72	23,00	■
23,00	23,50	■
23,50	24,00	■
24,00	24,50	■
24,50	25,00	■
25,00	25,50	■
25,50	26,00	■
26,00	27,00	■

Mouillage : 22.72m NGF

Retenue Normale :	26.72 m NGF/IGN69
Mouillage :	4.00 m
Enfoncement :	3.50 m
Niveau d'eau moyen :	26.82 m NGF/IGN69

 Emprise du chenal IDF